

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2022

ALERTE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES 2022 :

**À LA SUITE DU COMITÉ DE SUIVI DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES CONSACRE AUX CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE,
L'ADEPALE APPELLE LA DISTRIBUTION A LA SOLIDARITE NATIONALE POUR PRESERVER NOTRE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE FACE A L'AGGRAVATION DE LA HAUSSE DE TOUS LES COUTS DE PRODUCTION !**

- **REPRISE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES SUR LES MARQUES NATIONALES**
- **PRISES EN COMPTE DES HAUSSES DE TOUS LES COUTS DE PRODUCTION POUR LES MARQUES DE DISTRIBUTEURS ET LES PRODUITS À DESTINATION DE LA RESTAURATION**
- **MORATOIRE TOTAL SUR LES PÉNALITÉS LOGISTIQUES**

L'ADEPALE salue l'initiative du Gouvernement d'avoir réuni vendredi 18 mars l'ensemble des acteurs de la chaîne agroalimentaire française afin de faire le point sur la situation terriblement inquiétante pour l'avenir des agriculteurs et des entreprises alimentaires confrontés à l'explosion de tous leurs coûts de production et des matières premières.

Le message de fermeté des Ministres face à l'attitude de certains acteurs de la distribution est un signal fort de soutien aux PME et ETI Françaises représentées par l'ADEPALE.

À l'occasion de cette rencontre, Jérôme Foucault président de l'ADEPALE a pu souligner l'extrême urgence de la situation et la nécessité absolue :

- d'activer immédiatement les clauses d'indexation quelques soient leurs échéances prévues et la clause de renégociation sur les marques nationales afin de s'adapter à ce contexte violent ;
- de demander la prise en compte in extenso des demandes de hausses de coûts sur les Marques de Distributeurs et les produits alimentaires destinés à la restauration ;
- de mettre en place un moratoire immédiat sur les pénalités logistiques.

Pour les PME/ETI représentées par l'ADEPALE qui n'avaient déjà pas pu répercuter l'ensemble des hausses de coûts 2021 de l'emballage, du transport et de l'énergie, la crise imprévisible qui s'est ouverte est une deuxième lame qui percute des situations déjà fragilisées.

Pour Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE : « *Cette crise dramatique que traverse l'Europe, l'inflation historique des céréales et de l'alimentation animale, des engrains, l'explosion des coûts de l'énergie, des emballages, les tensions inévitables sur les approvisionnements en cours et à venir font redouter des baisses d'activités aux PME et ETI du secteur agroalimentaire. Nous saluons et nous soutenons les mesures annoncées par le Gouvernement. Comme l'ont rappelé les Ministres, cette situation inédite impose plus que jamais une solidarité nationale indispensable dans un contexte où la souveraineté alimentaire du pays, de l'Europe et de ses voisins est au cœur de toutes les préoccupations. Cette indépendance ne sera possible qu'en préservant nos outils de transformation des ressources agricoles, leurs personnels et leur savoir-faire pour continuer à bien nourrir le plus grand nombre.*

L'ADEPALE salue les mesures du plan résilience, des adaptations devront néanmoins être prévues pour prendre en compte les cas particuliers de certaines filières et entreprises.

Ces mesures d'urgence devront être accompagnées et complétées par une impulsion politique à la suite des échéances électorales pour accélérer la transition énergétique et préserver la compétitivité des TPE-PME-ETI qui sont les forces vives de notre Industrie Agroalimentaire. La juste répartition de l'effort (conjoncturel) doit être suivie d'une juste répartition de la valeur (structurel). »

C'est dans cette démarche constructive que l'ADEPALE a présenté en février dernier un Pacte pour l'avenir de l'alimentation et des territoires reposant sur 16 leviers d'action concrets pour répondre à 4 enjeux majeurs :

1. Restaurer la compétitivité des entreprises afin de renforcer la souveraineté alimentaire française au cœur de l'Europe,
2. Adapter les outils de productions aux transitions énergétiques, environnementales et digitales,
3. Attirer et développer les compétences dans nos territoires,
4. Affirmer les valeurs du modèle alimentaire français.

L'intégralité du Pacte ADEPALE 2030 à consulter [via ce lien](#)

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Élaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

www.adepale.org

